

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 1<sup>er</sup> juin, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Date de convocation : 20 mai 2021
Nombre d'élus en exercice : 5
Présents : 4
Absents : 1
Votants : 5 (4 + 1 pouvoir)
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le : 07 JUIN 2021

Étaient présents : Monsieur Robert GAY, 1<sup>er</sup> vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau.

Était excusée : Madame Patricia PAUL, 2<sup>ème</sup> vice-présidente (ayant donné pouvoir à monsieur Pierre POURCIN).

**Objet : Attribution de marchés publics.**

**Le Président expose :**

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 1<sup>er</sup> juin 2021 pour se prononcer sur l'attribution du marché public suivant :

- 1) **Appel d'offre ouvert relatif à l'acquisition de titres restaurants pour les agents du SDIS des Alpes de Haute-Provence – marché à bons de commande sans minimum ni maximum d'un an renouvelable 3 fois :**

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot unique	Edenred France 116/180 Boulevard Gabriel Péri 92 240 Malakoff	A bons de commande sans minimum ni maximum

Les membres de la commission d'appel d'offres ont également rendu un avis sur le marché à procédure adaptée, dont le montant prévisionnel est supérieur à 90 000€ HT

- 2) **Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'oxygène médical et accessoires pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute-Provence – marché à bons de commande avec maximum de 50 000€ HT d'un an renouvelable 2 fois :**

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot unique	Air liquide Santé France Parc Cezanne 2 – Bat G 290 Avenue Galillée CS 30361 13 799 Aix en Provence cedex 3	A bons de commande avec maximum de 50 000€ / an

Il est demandé au bureau de bien vouloir en délibérer et autoriser le président à attribuer et signer l'ensemble des documents afférents à ces marchés.

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.**

Le Président du Conseil d'administration

  
 Pierre POURCIN